

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 09 décembre 2014

1. *Nomination d'un secrétaire de séance,*
2. *Approbation du compte rendu du 28 octobre 2014,*
3. *Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal,*
4. *Avenant City Stade,*
5. *Convention tripartite antennes de téléphonie mobile ORANGE,*
6. *Décision modificative,*
7. *Mise en place d'un tarif pour les dépassements d'horaires des centres de loisirs,*
8. *Rapport annuel d'exploitation « Loi MAZEAUD » :*
 - *Service public de l'eau potable*
 - *Service public de l'assainissement*
9. *Questions diverses.*

DATE D’AFFICHAGE : 19 décembre 2014

Le **Lundi 15 décembre 2014**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BOGHE Fabienne, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Adjoint au Maire

Mr REGNAULT Henri, Mr BLANCHARD Maurice, Mme CONSEIL Jocelyne, Mme DUTARTRE Sonia, Mr PETER Jean-Pierre, Mr DENEST Bernard, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme BLOND Anne-Marie, Mr LEPROUST Thierry, Mme MICHARD Céline, Mme AREVALO Valérie, Mme VANDERNOT Antonia, Mr DESWARTE Christian, Mr SENOTIER Michel, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr MOUSSU Anthony pouvoir à M PERCIK Patrick
Mme MICHALOWSKI Sylvie pouvoir à Mme BOGHE Fabienne
M. NASSAU Frédéric pouvoir à Mme MICHARD Céline
Mr LEMAIRE Francis pouvoir à Mme VANDERNOT Antonia

ABSENTS EXCUSES :

Formant la majorité des membres en exercice.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

M. BLANCHARD Maurice a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Choix d'une entreprise pour l'élagage des tilleuls*
- *Convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports territoriale*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adjonction de ces deux points.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2014

Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1182 : CHOIX DE LA SOCIETE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une compagnie d'assurance pour les risques statutaires du personnel de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le courtier THELEM, représentant la compagnie AXA, était en charge du contrat de 2011 à 2014 avec les garanties et taux suivants :

COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL AXA 2012-2014

	2012	2013	2014
Taux	5.75%	6.04%	7.60%
Détail des garanties	décès+ accident du travail+ Longue maladie/longue durée+ maternité+ maladie ordinaire avec franchise 15j	décès+ accident du travail+ Longue maladie/longue durée+ maternité+ maladie ordinaire avec franchise 15j	décès + accident du travail+ longue maladie/longue durée + Maternité
Montant cotisation	28 661.87 €	29 907.18 €	37 631.55 €
Masse salariale + suppl familial	519 639.68 €	495 152.04 €	495 152.04 €

Pour le prochain contrat 2015 à 2017, 3 offres ont été remises en mairie :

- La société THELEM (AXA)
- La société SOFCAP (CNP Assurances)
- La société GRAS SAVOYE (GENERALI)

La commission d'appel d'offre s'est réunie lundi 08 décembre à 18h00 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Les propositions des taux des sociétés SOFCAP et GRAS SAVOYE étant les mieux placés, la commission a lancé une négociation étant en procédure adaptée.

Détail des offres "Risques statutaires pour le personnel de la Mairie de Rozay-en-Brie

Compagnie assurance	THELEM		SOFCAP		GRAS SAVOYE	
	AXA		CNP Assurances		GENERALI	
	Taux avant négociation	Taux après négociation	Taux avant négociation	Taux après négociation	Taux avant négociation	Taux après négociation
Garanties						
Décès	0.40%		0.25%	0.25%	1.31%	0.96%
Accident du travail sans franchise	2.41%		2.60%	2.60%	2.17%	1.77%
Maladie ordinaire						
<i>avec franchise de 15jours</i>	2.20%		2.30%	2.30%	1.32%	1.32%
<i>avec franchise de 10jours</i>	2.60%		2.85%	2.85%	1.54%	1.54%
Longue maladie/ Longue durée	4.26%		3.05%	2.85%	3.08%	2.73%
Maternité, paternité, adoption	1.28%		0.50%	0.40%	0.67%	0.67%

Taux général avec maladie ordinaire <i>franchise 15jours</i>	10.55%		8.70%	8.40%	8.55%	7.45%
Taux général avec maladie ordinaire <i>franchise 10jours</i>	10.95%		9.25%	8.95%	8.77%	7.67%

masse salariale 2014 = 535 624.18 €

Montant cotisations 2015	AXA avant négo	AXA après négo	Sofcap avant négo	Socap après négo	Gras Savoye avant négo	Gras Savoye après négo
<i>avec franchise 15j pour MO</i>	56 508.35 €		46 599.30 €	44 992.43 €	45 795.87 €	39 904.00 €
<i>avec franchise 10j pour MO</i>	58 650.85 €		49 545.24 €	47 938.36 €	46 974.24 €	41 082.37 €

Après négociations la société GRAS SAVOYE reste la mieux disante avec un taux plus avantageux pour la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

RETIENT la société GRAS SAVOYE avec les garanties ci-dessous

- Décès
- Accident du travail
- Longue maladie/longue durée
- Maternité
- Maladie ordinaire avec franchise 10jours

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

N° 1183 : AVENANT AU MARCHÉ DE CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF-CITY STADE LOT N°3:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Lot N°3 consistait en la création d'un plateau pour recevoir un city stade, d'une piste d'athlétisme 4 couloirs et de 2 cheminements d'accès à la plateforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux non prévus au marché initial ont été demandé par la Commune, à savoir :

- La création de la continuité du cheminement piéton devant les terrains de tennis,
- La dépose des lisses bétons et d'une barrière à l'entrée du stade
- La purge de voirie sur la rue des Erables/St Roch,

- La purge de voirie sur le Faubourg de Gironde,
- La purge de la glaise sous l'ancienne plateforme du City stade

La société ALPHA TP, titulaire du marché initial, a remis une offre qui a été étudiée et validée par l'AMO, la commission d'appel d'offre et la commission de voirie.

Monsieur le Maire vous de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 17 479.00€ HT (20 974.80€ TTC) qui s'ajoutera au marché initial de 117 000.00€ HT, soit 134 479.00€ HT (161 374.80€ TTC) au total

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 17 479.00€ HT (20 974.80€ TTC) qui s'ajoutera au marché initial de 117 000.00€ HT, soit 134 479.00€ HT (161 374.80€ TTC) au total.

N° 1184 : CONVENTION TRIPARTITE ANTENNES DE TELEPHONIE ORANGE :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tripartite entre Orange France, la Lyonnaise des Eaux France et la Commune concernant l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation des réseaux,

Vu le souhait du fermier « la Lyonnaise des Eaux France » qui demande à Orange que l'ensemble de son matériel radio, actuellement situés au RDC du château d'eau soit déplacé à l'extérieur,

Vu que pour sa part, Orange a souhaité profiter de ces travaux pour moderniser son réseau qui date de 1992 et remplacer les antennes actuelles pour déployer le réseau 3G (haut débit mobile) et 4G (très haut débit mobile),

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite susvisée et à percevoir la redevance d'occupation

N° 1185 : DECISIONS MODIFICATIVES :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier les autorisations budgétaires votées au budget communal 2014, du fait de crédit insuffisant, comme détaillées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DIMINUTION DE CREDITS	
CHAPITRE 011	- 26 000.00
6188 – Autres frais divers	- 8 000.00
6226 – Honoraires	- 8 000.00
61523 – Voies et réseaux	- 10 000.00
AUGMENTATION DE CREDITS	
CHAPITRE 012	26 000.00
6411 – Personnel titulaire	13 781.00
64118 – Autres indemnités	955.00
6453 – Cotisations aux caisses de retraite	8 096.00
6455 – Cotisations pour assurances du personnel	2 442.00
6456 – Versement au FNC du supplément familial	112.00
6457 – Cotisations sociales liées à l'apprentissage	334.00
6475 – Médecine	280.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>DIMINUTION DE CREDITS</i>	
<i>CHAPITRE 21</i>	- 15 000,00
21311 – Hôtel de Ville	-15 000,00
<i>AUGMENTATION DE CREDITS</i>	
<i>CHAPITRE 20</i>	15 000,00
2031 - Frais d'Etudes	15 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

N° 1186 : MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LES DEPASSEMENTS D'HORAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS :

Monsieur le maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de responsabilités, il est demandé aux familles de respecter les horaires des accueils de loisirs, soit 19h00 l'heure de fermeture.

En cas de non-respect des horaires de façon répétée, un courrier sera adressé à la famille. Par la suite, la commune se réserve le droit d'appliquer une pénalité financière (participation aux [frais](#) de personnel pour raison de retards successifs) fixée chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Il est impératif de prévenir la structure où se trouve l'enfant.

Monsieur le Maire propose de fixer une pénalité de 8€ par demi-heure de retard.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. SENOTIER Michel),

FIXE une pénalité financière de 8€ par demi-heure de retard

N° 1187 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud » et au décret 2005-236 du 14 mars 2005, un rapport annuel d'exploitation du service public de l'eau doit être présenté au Conseil Municipal par le délégataire.

La Lyonnaise des Eaux a produit un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2013**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public **d'eau potable** pour l'année 2013 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2013** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance des **résultats du rapport annuel 2013** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

N° 1188 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud » et au décret 2005-236 du 14 mars 2005, un rapport annuel d'exploitation du service public de l'eau doit être présenté au Conseil Municipal par le délégataire.

La Lyonnaise des Eaux a produit un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2013**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2013** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance des **résultats du rapport annuel 2013** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

N° 1189 : CONVENTION POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE MULTISPORTS TERRITORIALE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports passée entre la Commune et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Considérant, qu'il convient chaque année de procéder à la signature d'une nouvelle convention, dont l'objet principal est de définir les modalités du partenariat entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à la Commune pour le fonctionnement de l'Ecole Multisports.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer avec le Département de Seine-et-Marne la «Convention pour le fonctionnement d'une Ecole Multisports Territoriale», année scolaire 2014/2015 et de percevoir la subvention de 826€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine-et-Marne la «Convention pour le fonctionnement d'une Ecole Multisports Territoriale», année scolaire 2014/2015 et de percevoir la subvention de 826€.

N° 1190 : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ELAGAGE DES TILLEULS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour effectuer les travaux d'élagage des tilleuls.

Plusieurs entreprises ont été contactées et nous ont fait parvenir un devis :

	STAPEF PAYSAGES	SARL PAREAU	FORESTIERE FITIMI	EMILY BOTANIE	LECOCQ
<u>ELAGAGE 476 Tilleuls</u>	36 957.60€ TTC	13 154.40€ TTC 6 890.00€ TTC	37 548.00€ TTC	27 417.60€ TTC	NON RECU

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Emily BOTANIE pour un montant de : **27 417.60€ TTC** et demande de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir la Société EMILY BOTANIE pour un montant de **27 417.60€ TTC**,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal entend :

M. PERCIK remercier tous les membres bénévoles de la commission animation pour leur participation au Marché de Noël.

La séance est levée à 21h55